

Objectifs

Soutenir d'excellents étudiants et étudiantes, lors de leur dernière ou avant-dernière année de rédaction, pour qu'ils et elles puissent terminer leur thèse dans le cadre prévu par le règlement pédagogique (art. 112).

Période d'utilisation maximale de la bourse

Jusqu'à huit mois consécutifs allant du mois de janvier 2023 au mois d'août 2023, inclusivement. L'échéancier proposé par l'étudiante ou l'étudiant peut être plus court au besoin.

Nombres de bourses et montants associés

Minimum de deux bourses de 5 000 \$ chacune.

N.B. : La bourse d'excellence de fin de rédaction n'est pas attribuée deux années de suite à une même étudiante ou un même étudiant.

Conditions d'admissibilité

- Être inscrite ou inscrit en rédaction aux trimestres d'automne 2022, d'hiver 2023 et d'été 2023.
- Avoir déposé son devis de recherche et avoir obtenu l'approbation officielle de celui-ci.
- Ne pas avoir demandé de prolongation des études pour le programme en cours, ni progresser vers une telle demande. Autrement dit, cheminer au doctorat en respectant la limite maximale de 15 trimestres après la première inscription pour déposer la thèse, dans le cas d'un cheminement à plein temps, et de 18 trimestres dans le cas d'un cheminement à demi-temps.

Remarque : Les trimestres préparatoires ou de suspension ne sont pas inclus dans ce calcul.

- Pouvoir témoigner de besoins financiers significatifs, notamment sous l'angle des éléments énumérés ci-dessous (qui sont des conditions d'admissibilité au sens strict, mais également des points de repère pour le comité de sélection).
Remarque : Les personnes candidates qui occupent actuellement un emploi correctement rémunéré doivent savoir que la plupart des personnes candidates à ce concours touchent un revenu variable et très limité (auxiliaire de recherche, une charge de cours), et que le critère des besoins financiers sera utilisé par le comité.
- Ne pas recevoir de bourse annuelle de 20 000 \$ ou plus (ex. : CRSH, FRQSC, IRSC, PAREA, etc.).
- Ne pas recevoir ni avoir reçu, pendant ses études doctorales, un appui total dépassant 75 000 \$ en bourses d'organismes externes.
- Ne pas avoir reçu plus d'une bourse facultaire de rédaction pour le doctorat.
- Pouvoir se consacrer principalement à la rédaction de la thèse au cours de la période d'utilisation de la bourse.

Remarque 1 : La boursière ou le boursier qui occupe un emploi doit donc s'engager à limiter le temps consacré à cet emploi à 21 heures par semaine pendant la période couverte par la bourse.

N.B. : C'est un maximum, pensé surtout pour les personnes candidates qui ont un faible revenu, et le comité pourrait s'attendre à ce qu'une personne candidate ayant des revenus horaires plutôt élevés abaisse davantage son nombre d'heures travaillées contre rémunération, pour justifier des besoins financiers dans le cadre de ce concours.

Remarque 2 : La personne candidate peut consacrer à sa cueillette de données une certaine partie de la période d'utilisation de sa bourse, mais elle doit montrer que des étapes comme l'analyse et la rédaction de sa thèse progresseront significativement.

Critères de sélection

- Excellence du dossier
- Réalisme, pertinence et conformité du plan de travail proposé
- Recommandation de la direction de recherche, en général et concernant l'échéancier de travail
- Besoins financiers
- Capacité solidement démontrée à faire avancer la thèse en suivant le plan de travail soumis et à faire le dépôt initial de la thèse dans le temps prévu par le règlement pédagogique

Dossier de candidature

- Formulaire de participation
- Lettre de la personne candidate motivant sa demande, notamment sous l'angle de la justification des besoins financiers
- Résumé du projet de recherche
- Plan de travail détaillé
- Relevés de notes de toutes les études universitaires
- Curriculum vitæ
- Recommandation de la direction de recherche

Attention!

Veillez vous référer au **formulaire de participation** pour des renseignements additionnels concernant les pièces de votre dossier de candidature.

Dépôt du dossier

bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca

Date limite

Vendredi 24 mars 2023, à 9 h 00

Information

bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca

Annnonce des résultats

Début avril 2023